

Charte des règles de civilité du collégien

Le collège est un lieu d'instruction, d'éducation et de vie collective où s'appliquent les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité. La mise en pratique de ces valeurs au sein du collège permet d'offrir un cadre de vie propice aux apprentissages et à la réussite de tous.

Pour cela, chacun doit connaître, s'approprier et appliquer les règles communes en lisant le règlement intérieur. La présente charte reprend les principaux éléments du règlement intérieur sous une forme simplifiée. Ces règles sont les conditions du « vivre ensemble » dans le collège.

Chaque élève doit donc s'engager personnellement à les respecter dans la classe, dans l'établissement et à ses abords.

Respecter les règles de la scolarité

- respecter les horaires des cours et des activités pour lesquelles un engagement a été pris ;
- se présenter avec son carnet de correspondance et uniquement le matériel nécessaire au travail scolaire ;
- faire les travaux demandés par le professeur et rattraper les cours en cas d'absences ;
- entrer en classe et circuler dans les couloirs calmement ;
- avoir au collège et pendant les sorties scolaires, un langage, une attitude et une tenue vestimentaire adaptés et sans provocation.

Respecter les personnes

- avoir un comportement respectueux et poli envers tous les adultes et les autres élèves à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, y compris à travers l'usage d'internet ;
- respecter la parole et l'opinion des autres
- être attentif aux autres et solidaire des élèves plus vulnérables ;
- respecter l'égalité entre les collégiens les plus jeunes et les plus âgés ;
- briser la loi du silence en cas de souffrance d'un ou plusieurs élèves ;
- refuser tout type de violence ou de harcèlement ;
- respecter et défendre le principe absolu d'égalité entre les filles et les garçons et les règles de la mixité ;
- ne pas avoir un comportement violent, ni participer à un jeu qui pourrait blesser un camarade physiquement ou moralement ;
- respecter l'interdiction d'utiliser son téléphone portable ;

Respecter les biens communs

- respecter le matériel de l'établissement, ne pas écrire sur le mobilier, ni sur les murs ;
- garder les locaux et les sanitaires propres, utiliser les poubelles dans tous les lieux ;
- respecter le matériel de sécurité ;
- respecter les principes d'utilisation des outils informatiques ;

Le respect de l'ensemble de ces règles participe à instaurer un climat de vie favorable dans le collège, à développer une confiance partagée entre adultes et élèves et à créer un esprit de solidarité entre élèves. Il permet à la communauté éducative de favoriser un contexte propice aux enseignements et au développement des capacités et des compétences de chaque collégien, donc de contribuer à son épanouissement.